

Les repères pour gérer les prairies

Somme de températures cumulées depuis le 1 ^{er} février (base 0 -18 °C)	250 à 350 °C	500 °C	700 à 800 °C	1000 °C	1200 °C	1400 °C	> à 1400 °C
	Mise à l'herbe	Fin déprimage Épi à 5 cm	Fauche précoce Épi à 10 cm - Début épiaison	Foin précoce Début floraison	Foin moyen floraison	Foin tardif médicore Début grainage	Grainage

Humidité et douceur de température

Sommes de Température depuis le 1 ^{er} février Pluviométrie depuis le 1 ^{er} janvier et les 10 derniers jours.				
Au 30 juin				
Postes	Secteur	Cumul T°	Pluie mm	Pluie 10 j
GRANDCHAMP (180 m)	Puisaye	1555	470	65
PERRIGNY (152 m)	Auxerre	1633	396	50
SAINTE MARDES (226 m)	Pays d'Othe	1581	401	50
ST ANDRE EN TP (300 m)	Avallon	1540	421	45
MORVAN (400m) données estimées	Quarré	1464		
Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne, d'après les données Météo-France				
Au 30 juin				
TROYES (126 m)	Craie		339	52
MATHAUX (130 m)	Briennois		374	29

Mesure d'herbe

Pâturages suivis	Animaux pâturant	Type de prairie	Croissance (kgMS/Ha/jour)
Autry-le-Châtel AB (45)	VL	Temporaire	33
Saint-Brisson-sur-Loire (45)	VL	Temporaire	32
Douchy (45)	VA	Naturelle	37
Saint-Privé AB (89)	VL	Temporaire	NC
La Brosse AB (89)	VL	Temporaire	45
Soumaintrain (89)	VL	Temporaire	23
Quarré-les-Tombes (89)	VA	Naturelle	58
Sainte Magnance (89)	VA	Naturelle	32
Saint Thibault (10)	VL	Naturelle	17
Chauffour-lès-Bailly (10)	VL	Naturelle	21
La Villeneuve-au-Chêne (10)	VL	Naturelle	31

Les conditions météorologiques sont idéales et maintiennent une pousse semblable à début juin. **Tant que les conditions restent favorables à la pousse de l'herbe (sol frais et température < à 30°C), il convient de poursuivre la rotation des animaux sur les différentes parcelles. Dès que la pousse s'arrête, prenez garde à éviter tout surpâturage en laissant vos animaux sur une parcelle « parking ».**

Foin encore sur pied : la qualité sanitaire affectée

La forte pluviométrie des dernières semaines a décalé fortement les récoltes. Le stade est très avancé, la végétation est très haute et souvent versée. Au delà de la pauvre qualité fourragère liée au stade, **la qualité sanitaire est également affectée**. En effet, l'humidité du sol et les précipitations à répétition engendrent le développement de bactéries et champignons. Au champ, **des fanages énergiques permettront de démêler les brins de fourrages entremêlés et faciliteront leur séchage. L'aération et la dessiccation complète de ce fourrage pourront permettre de réduire fortement ces mauvaises odeurs liées aux moisissures pour limiter les problèmes d'appétence des animaux. Il est conseillé de stocker ce type de fourrage à part pour le distribuer à des animaux peu exigeants (génisses, bœufs).**



INFO-FOURRAGES

Analyse de fourrage : Comment l'interpréter ?

MS : la première valeur mesurée est le taux de matière sèche (critère de bonne conservation). Un foin doit avoir un taux de plus de 85%, un enrubbage de 55 à 70 % et un ensilage de 30 à 35 %.

Matière minérale (ou cendres) : Cette valeur indique la partie minérale contenue dans le fourrage, elle doit se situer autour de 4-8%, au-delà cela signifie qu'une part de la matière minérale est composée d'éléments indésirables (terres, poussière, boue...) qui risquent de dégrader la qualité et la conservation du fourrage.

Énergie

Pour connaître la valeur énergétique il existe 3 critères :

- La **digestibilité de la matière organique (dMO)** est une mesure de la concentration en nutriments digestibles et détermine la part de la matière organique utilisable comme source d'énergie
- La valeur **UFL (Unité Fourragère Lait)** définit la quantité d'énergie absorbable pour des animaux en lactation ou en phase d'entretien (croissance < 1000 gr/j)
- La valeur **UFV (Unité Fourragère Viande)** définit la quantité d'énergie absorbable pour des animaux en forte croissance (> 1000 gr)

Protéines

- **MAT (Matières Azotées Totales)** : c'est la teneur en protéine brute du fourrage. Une ration globale en ovins et bovins allaitant se situe entre 10 et 13 % de MAT en fonction du stade physiologique et entre de 15 et 17 % pour des vaches laitières.
- **PDIA** : cette valeur correspond à la quantité de protéine d'origine alimentaire et qui n'est pas dégradée dans le rumen, cette part de protéine est assimilable par l'animal sans l'action des microorganismes de la panse.

- **PDIN** : C'est la quantité de protéines permise par l'azote, cette valeur est liée à la teneur en MAT
- **PDIE** : C'est la quantité de protéines permise par l'énergie, cette valeur est liée à la digestibilité et la valeur énergétique du fourrage
- **Balance Protéique du Rumen (BalProRu ou BPR)** : c'est un nouveau critère présent dans le nouveau système de calcul **INRA 2018** que l'on ne retrouve pas encore dans toutes les analyses. Il remplace l'information fournie par les valeurs PDIN et PDIE. En pratique, **il permet de répondre à la question : les microbes du rumen ont-ils suffisamment d'azote soluble par rapport à l'énergie fermentescible ?**

Si BRP négatif : il y a plus d'énergie fermentescible dans le fourrage que d'azote soluble. Exemples : sorgho, maïs.

Si BPR positif : il y a plus d'azote soluble dans le fourrage que d'énergie fermentescible. Exemple : luzerne.

Encombrement et cellulose : Chaque fourrage a une valeur d'encombrement qui traduit le temps nécessaire aux micro-organismes pour le dégrader, plus l'encombrement est élevé plus le temps de séjour sera long et moins l'animal pourra consommer de fourrage. L'encombrement est décliné en fonction des animaux : UEL pour les vaches laitières, UEB pour les vaches allaitantes et UEM pour les ovins.

La valeur d'encombrement est étroitement liée avec la teneur en cellulose. Dans les analyses on retrouve généralement le détail avec NDF qui correspond à l'ensemble des parois cellulose et ADF et ADL qui correspondent à la partie plus ligneuse du fourrage. Voir schéma ci-dessous.

Parois cellulaires	Hémicellulose	NDF	ADF	ADL
	Cellulose			
	Lignine			

Dernière parution régulière de l'info-fourrage 2021

Par la suite, des informations vous parviendront en fonction de l'actualité fourragère.